

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 MAI 2014

NOMINATION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU SERPATON

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Isabelle Barruel, délégué titulaire et Richard Passelande, délégué suppléant pour représenter la Commune au sein du Syndicat Intercommunal du Serpaton (relais télévision) basé à Monestier-de-Clermont.

PROJET DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT POUR DESSERVIR LE CHAMPA

Historique : un permis d'aménager a été délivré pour la réalisation d'un lotissement de 18 maisons au lieu-dit « le Champa ». Non desservi par l'assainissement collectif pour un problème de pente du terrain, il est prévu une pompe de relevage commune au lotissement reliée au réseau existant de la Ville.

Ce dispositif suscite depuis toujours l'inquiétude du riverain de ce futur lotissement (nuisances sonores, odeurs, sinistres en cas de débordement, etc.). La crainte principale évoquée par le Maire réside dans le fait que l'équipement prévu est à la charge intégrale de la copropriété (factures EDF, maintenance, remplacement éventuel) et qu'il semble évident qu'en cas de défaillance du syndic, la Municipalité prendrait en charge l'installation.

La commission communale des travaux a donc travaillé sur une solution de substitution qui consiste à relier le Champa à la station d'épuration par la création des réseaux nécessaires sur environ 800 m de long sur le chemin reliant les Liorats à la Ville, puis de raccorder les habitations des Liorats pour enfin créer les réseaux de raccordement à la station d'épuration.

La première tranche de travaux (Champa – les Liorats) est estimée à 83.000 € HT (hors maîtrise-d'œuvre) et la seconde (Les Liorats à la station d'épuration) est en cours de chiffrage définitif

Pour le financement de la 1^{ère} tranche, l'opération peut s'équilibrer en demandant à Plurimmo une participation correspondant aux frais collectifs de l'assainissement non réalisés (pompe de relevage, cuve de récupération des eaux pluviales) et le produit de la participation à l'assainissement collectif.

Sur ce point, le cabinet Nicot considère que le montant existant de la participation à l'assainissement collectif (1.500 €) n'est pas suffisant au regard du coût des investissements communaux liés et éloigné des tarifs pratiqués par les autres communes.

La participation à l'assainissement collectif ne doit pas représenter 80 % du coût d'une installation individuelle et à Monteynard le montant est souvent proche des 10.000 € suite aux études géotechniques.

Par conséquent, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de porter cette participation à 3.000 € (dont 500 € de frais de branchement) applicable à compter du 1^{er} juin 2014.

Les 18 maisons du lotissement du Champa contribueront ainsi à hauteur de 54.000 € aux travaux de raccordement à la station.

La 1^{ère} tranche ainsi financée, le Conseil Municipal accepte d'engager les études préalables auprès du cabinet Nicot pour la 2^{ème} tranche.

Depuis la réunion, le Maire a rencontré le Président de Plurimmo (lotisseur), le bureau d'études AGATE (maître-d'œuvre) et la SARL Lionet (titulaire du marché des VRD du lotissement).

A l'issue de la rencontre, il a été convenu :

- Plurimmo fait part au Maire de sa décision sur une participation financière pour la 1^{ère} tranche de travaux avant le 7 juin prochain
- En cas de réponse positive, l'ensemble des travaux (1^{ère} et 2^{ème} tranche doivent être réalisés avant juin 2015.

PRESENTATION DE PROJETS DE TRAVAUX

David Picchioni donne présentation des projets suivants :

Ecole

- projet de réaménagement de la cour en supprimant l'arbre situé au milieu et en abattant une partie de la haie côté abri bus sur la RD.529.
L'espace ainsi récupéré permet l'aménagement d'une aire de jeux (basket, foot, marelles).
- projet d'aménagements visant à sécuriser les abords de l'école notamment par le chemin du Pré Pellat (sous la Mairie) : matérialisation au sol de cheminement piéton, de parking en épi en face des garages municipaux et mise en place d'une circulation alternée pour ralentir la circulation automobile.
- projet qui consiste à modifier le point d'arrêt du minibus.

Les points évoqués liés à la sécurisation de l'école et du transport feront l'objet de réunions de travail spécifiques avec l'appui de professionnels ou représentants de la sécurité routière par exemple.

Stade municipal

- projet de réaménagement des abords du stade :
 - abattage des 4 arbres en bordure du nouveau chemin longeant le stade (travaux confiés à Alain Cazier),
 - aménagement d'une aire de jeux pour enfants (derrière les moloks)
 - réaménagement des clôtures et réfection des mains courantes ;
 - aménagement d'une aire BMX (vélo cross) devant les vestiaires. Pour ce point, une rencontre est prévue avec les jeunes le 14 juin prochain pour mesurer leurs attentes et besoins.

Parkings municipaux

Le Conseil Municipal accepte le déplacement des places réservées aux handicapés pour les trois parkings :

- celle du parking de la Mairie sera déplacée devant la Mairie avec création d'une place supplémentaire dite « dépose minute » en prolongement
- celle du parking de la Cime des Blais sera déplacée devant le bassin communal,
- celle du parking de la Ville sera déplacée le long de la façade de la maison située à l'entrée du parking.

Passages piétons

L'ensemble des passages piétons vont être repeints de même que les dents de requins prévenant d'un ralentisseur sur le chemin du Buya et les ilots à l'entrée des chemins de la Cime, des Sources et des Jeannots.

Avant de lever la séance, la parole est donnée au public présent

A l'issue des échanges, il est pris note de points liés à la sécurisation des abords de l'école et du transport qui feront l'objet de réunions de travail spécifiques.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 18 juin 2014 à 20 h (réunion des membres du C.C.A.S. le même jour à 19 h 30).

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 23 h 15